

DELIBERATION n° CS 07 11 20
Séance du mardi 24 novembre 2020
**REDUCTION DE JOURS DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (RTT)
ET DE CONGES ANNUELS**
Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 00

Absent : 03

Date de la convocation

Le 16 novembre 2020

Date d'affichage

Le mardi 24 novembre 2020 à 9 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Benoit DESENLIS, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ; M. Christian CUVELLIER ;

Présent par visioconférence : M. Benoit DESENLIS ;

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER ;

Absent excusé : M. Gérard CASTET ; Mme Françoise CARRIE et M. Claude NEF ;

En contrepartie du versement de la prime exceptionnelle covid-19, le Président souhaite prendre en considération l'ordonnance 2020-430 (prise de congés et RTT pendant la période d'urgence sanitaire » et appliquer les règles suivantes :

- Les journées « télé-travaillées », n'ouvrent pas droit aux RTT. En moyenne, diminution d'un jour de RTT par agent
- Réduction d'un jour de congés pour l'ensemble des agents ayant obtenus des ASA ;

Le Comité technique le 18 septembre 2020, a émis un avis défavorable sur la réduction de congés ou RTT.

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE**

- Que les journées télétravaillées pendant le confinement du 17/03/2020 au 10/05/2020 n'ouvrent pas droit aux RTT ;
- D'enlever un jour de congé 2020 à l'ensemble des agents ayant été placés en ASA pendant le confinement du 17/03/2020 au 10/05/2020;

Le Président
Francis DUPOUEY

